Abus de Confiance/Escroquerie ?

Par Firasdej

Bonjour,

Je vous explique mon souci;

En effet, je fesais confiance à un ami proche à moi, il m'a demandé si je pouvais prendre un virement d'une personne X que je connais pas (Il le connait lui pas moi) j'ai dis ok.

J'ai reçu le virement de la part de la personne sur mon compte puis j'ai retiré la somme et j'ai donné à mon pote la somme en espèce.

Un mois plus tard la personne qui m'a versé me contacte me dit qu'il s'est escroqué par mon pote.. et que c'est moi qui a pris l'argent à mon nom

Je ne sais pas quoi faire vraiment vu que c'est moi le responsable c'est moi qui a reçu l'argent à mon nom et pas lui.. donc ?

Merci pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour
Si escroquerie il y a, préparez votre défense en rencontrant rapidement un avocat.

Par Firasdej

Bah c'est moi qui a pris le virement à mon nom donc c'est moi le responsable.. l'autre a nié donc

---
Par osram

Bonjour,
Arnaque très très connue, vous ne reverrez jamais votre argent.

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre honnêteté vous honore. On ne peut en dire autant de celui qui était votre ami.

En fait lui et son pote sont complices et tentent d'abuser de vous. Il ne faut pas vous sentir obligé de rembourser. Réfléchissez deux secondes. Pour quelle raison A peut-il bien demander à B de demander à C de recevoir de l'argent et de remettre cet argent à B ? Cela ne tient pas debout. Si A veut remettre de l'argent à B, qu'il le fasse directement. Si B n'est pas content, qu'il s'adresse aux tribunaux et qu'il y raconte une histoire invraisemblable.

L'arnaque classique est la demande d'un virement en échange d'un chèque. Vous recevez le chèque, il est crédité sur votre compte et vous faites un virement. Quelques jours plus tard, le montant du chèque vous est débité parce qu'il avait été émis sans provision et l'on ne vous restitue évidemment pas l'argent envoyé par virement qui s'est évaporé dans la nature. Là il semble que le virement ne soit pas annulé. Vous n'avez donc rien perdu tant que vous ne cédez pas à la pression qui vous est faite de rembourser.

Par osram

Vous avez mal lu ou pas du tout ???

J'ai reçu le virement de la part de la personne sur mon compte puis j'ai retiré la somme et j'ai donné à mon pote la somme en espèce.

Par yapasdequoi

Bonjour,
ça ressemble aussi à une complicité de blanchiment, ou à une tentative d'escroquerie envers la banque...
Préparez votre défense avec un avocat !

Par Nihilscio

J'ai reçu le virement de la part de la personne sur mon compte puis j'ai retiré la somme et j'ai donné à mon pote la somme en espèce.

Et j'en ai déduit que dans l'affaire il n'avait rien perdu. Considérez que je suis intellectuellement déficient et veuillez bien , par un effet de votre bonté, m'expliquer en quoi il a perdu quelque chose.

Le pote du pote lui demande de le rembourser. Doit-il le faire ?

ça ressemble aussi à une complicité de blanchiment, ou à une tentative d'escroquerie envers la banque...

Blanchiment, peut-être, de quelle ampleur ? Quelle est le montant de la somme qui a circulé ?

Escroquerie envers la banque : qu'est-ce la banque a perdu dans cette affaire ?

Préparez votre défense avec un avocat !

Un avocat n'est pas gratuit. Avant de dépenser de l'argent peut-être inutilement, il vaudrait mieux attendre l'attaque, si jamais elle a lieu et, le cas échéant, connaître les prétentions de l'adversaire ainsi que ses motifs.